



1355, boulevard René-Lévesque Ouest, studio 2, Montréal (Québec), H3G 1T3

Téléphone : (514) 861-6903 Courriel : admin@afhm.org

Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes

Mémoire remis dans le cadre de la consultation, *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Présenté par Action des femmes handicapées (Montréal)

Janvier 2016

Collaboratrices

Louise Blouin,

Isabelle Boisvert,

Isabelle Dicaire,

Johanne Garneau,

Dominique Marsan,

Florence Pardo,

Rosalyn Williams-Ness

Table des matières

Présentation d'AFHM

Introduction

1. Des femmes toujours victimes de stéréotypes et de préjugés
 - 1.1 Recommandations
2. L'accès déficient aux services de santé et de soutien à la participation sociale
 - 2.1 Recommandations
3. La violence bien présente dans la vie des femmes en situation de handicap
 - 3.1 Recommandations
4. L'égalité pour les femmes en situation de handicap avec les hommes ne se fera pas sans un revenu décent
 - 4.1 Recommandations
5. La conciliation travail-famille ou travail-handicap pour toutes les femmes en situation de handicap
 - 5.1 Recommandations
6. La sous-représentation des femmes en situation de handicap dans les lieux de pouvoir
 - 6.1 Recommandations

Conclusion

Bibliographie

Présentation d'AFHM

Action des femmes handicapées (Montréal) (AFHM) est une organisation féministe à but non lucratif, par et pour les femmes, fondée en 1986, par un groupe de femmes engagées ayant à cœur la reconnaissance de la spécificité et des besoins des femmes en situation de handicap. Il est le seul organisme de la région de Montréal dont la mission est de favoriser l'autonomie des femmes en situation de handicap ainsi que leur participation libre et entière à la vie sociale, culturelle, politique et économique. AFHM travaille solidairement et en collaboration avec d'autres groupes, et ce, dans un cadre d'analyse intersectionnelle.

Introduction

Ce mémoire est présenté dans le cadre de la consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* du Secrétariat à la condition féminine. Il est le fruit d'une réflexion de membres d'Action des femmes handicapées (Montréal) dans le cadre d'un groupe de discussion sur la question.

Nous considérons que beaucoup de choses restent à faire pour que les femmes vivant avec un handicap atteignent l'égalité avec les autres femmes et avec les hommes vivant avec un handicap et à plus forte raison avec l'ensemble des hommes. C'est pour cette raison que nous profitons de cette consultation pour apporter certains éléments rattachés à notre réalité et à notre marche vers l'égalité.

Peu de statistiques et de recherches existent sur nous, femmes en situation de handicap. Mais, malgré cela, nous savons que nous vivons davantage de violence sous toutes ses formes (verbale, psychologique, sexuelle, économique, systémique, conjugale, familiale, institutionnelle), de négligence et qu'une majorité d'entre nous vivent en situation de pauvreté et d'exclusion. Nous sommes plus nombreuses que les hommes en situation de handicap à vivre avec des limitations graves ou très graves, à avoir de plus grands besoins. De plus, nous sommes moins nombreuses que nos homologues masculins et que les autres femmes à occuper un emploi. En résumé, nous constatons jour après jour que nous sommes bien loin de l'égalité avec les hommes.

Le présent mémoire est le fruit d'un groupe de discussion tenu avec huit femmes en situation de handicap, membres ou travailleuse d'AFHM. Nous vous parlerons des stéréotypes dont nous sommes toujours victimes, des discriminations auxquelles nous nous confrontons, de nos difficultés d'accès aux services de santé et de soutien à domicile, de la violence sous toutes ses formes que nous vivons, de notre situation de pauvreté, de la difficulté à concilier le travail avec la famille et avec nos situations de handicap, ainsi que de l'impossibilité d'accéder aux lieux de pouvoir.

1. Des femmes toujours victimes de stéréotypes et de préjugés

Les femmes sont encore victimes de stéréotypes et à plus forte raison lorsqu'elles vivent avec un handicap. Pour ces dernières, la société croit qu'elles sont incapables de prendre des responsabilités, d'occuper un emploi, d'éduquer des enfants ou d'avoir une vie sexuelle active. Par exemple, il arrive que des chauffeurs de taxis adaptés soient surpris qu'une femme en situation de handicap ait la clef de sa maison ou qu'elle vive avec un conjoint ou une conjointe et non avec un parent.

Le problème provient du fait que dans la société québécoise on ne fait pas la promotion de la diversité de la population et lorsqu'on le fait ce n'est que timidement. Ainsi nos séries télévisées ou Web commencent à peine à présenter des personnages féminins de plus de 50 ans, lesbiennes ou issues des communautés culturelles. Cette problématique est accentuée lorsqu'il s'agit de présenter un personnage féminin en situation de handicap. Cela contraste dans une société vieillissante où les communautés culturelles sont de plus en plus présentes et où, malgré une lente progression, on favorise l'inclusion des femmes en situation de handicap. Dans *l'Auberge du chien noir* à Radio-Canada, il y a bien Jeannette, ce personnage féminin de chambre muette, mais elle ne représente pas un modèle positif si on la compare à sa flamboyante sœur jumelle, actrice et femme d'affaires accomplie. On dénote la même absence des femmes en situation de handicap dans les campagnes sociétales et publicitaires ainsi que dans les manuels scolaires.

D'une part, nous déplorons le manque de mesures contenues dans les différents programmes gouvernementaux pour favoriser l'égalité des chances pour les femmes en situation de handicap. D'autre part, certains programmes sont spécifiquement dédiés aux personnes en situation de handicap. Nous pensons que cela crée des silos et nous voulons que les programmes dédiés à toute la population soient plus inclusifs.

Enfin, les perceptions et préjugés sont dus à notre invisibilité qui est la conséquence du manque d'accessibilité de l'environnement. Dès la garderie, la différence et la diversité doivent être vues comme une richesse et non comme un problème à résoudre. Présentement, l'inclusion des femmes en situation de handicap est vue sous l'angle comptable. Par exemple, l'adaptation des appareils pour la mammographie est vue comme un investissement considérable et non comme donnant accès à ces femmes à ce programme de prévention au même titre que les autres femmes.

1.1 Recommandations

Qu'un effort particulier soit fait pour donner une image positive, plurielle et non stéréotypée des femmes en situation de handicap dans les manuels scolaires et les campagnes sociétales. Par exemple, que les publicitaires développent le réflexe d'inclure une femme en situation de handicap dans leurs campagnes publicitaires.

Qu'on crée un programme de promotion de modèles de femmes en situation de handicap qui travaillent, ont des professions, occupent des postes de pouvoir, pratiquent des sports, ont une vie sociale active et sont mères, pour que les filles et les jeunes femmes en situation de handicap soient encouragées et inspirées à être des citoyennes à part entière.

Qu'un crédit d'impôt soit accordé aux séries Web et télévisuelles qui mettent en vedette un personnage appartenant à un groupe de la diversité.

Que les décideurs développent le réflexe de proposer des mesures inclusives dans les programmes réservés à l'ensemble de la population et non de développer des programmes exclusifs.

Qu'on réitère que l'inclusion dans les garderies et dans les classes ordinaires est la norme, non seulement au bénéfice des élèves en situation de handicap, mais pour que l'ensemble des élèves grandissent en considérant l'inclusion comme une chose normale et positive.

2. L'accès déficient aux services de santé et de soutien à la participation sociale

Pour nous, l'accès à l'égalité passe par des soins de santé curatifs, préventifs et des services de soutien à la participation sociale qui répondent à nos besoins tant en quantité qu'en qualité. Il s'agit de l'un des prérequis à la participation sociale des femmes en situation de handicap.

Trop souvent, l'inaccessibilité des lieux physiques, des équipements médicaux et des documents d'information (documents en format Word sur Internet et en langage simplifié) compromet l'accès aux soins et aux services. Le manque de formation et de sensibilisation des intervenants décuple ces obstacles. Certaines femmes en situation de handicap doivent payer d'énormes sommes pour des médicaments essentiels à leur vie lorsqu'elles ne reçoivent pas de prestations d'aide sociale. Les compressions d'heures pour les soins à domicile ou les soins en centre d'hébergement de soins de longue durée dégradent la santé physique et psychologique des femmes en situation de

handicap, en plus de brimer leur vie sociale. Rappelons que les femmes en situation de handicap sont plus nombreuses que les hommes, qu'elles ont des handicaps plus graves et qu'elles ont de plus grands besoins au quotidien que leurs homologues masculins.

Lorsque nous parlons de difficultés d'accès aux soins, nous pensons également aux soins de santé gynécologiques et obstétriques. Les femmes en situation de handicap, avec leurs forces, reculent les limites pour une vie pleine et entière. La sexualité, la vie de couple et la maternité vont de soi pour plusieurs d'entre elles. Malheureusement, la société n'est pas prête à ce qu'elles aient ces rôles sociaux. Nous pensons ici aux cliniques de santé des femmes et aux cliniques de médecine familiale qui n'ont pas les appareillages techniques ni la sensibilisation pour nous accueillir. Nous pensons aux délais d'attente plus longs lorsque nous devons passer une mammographie. Nous pensons à toutes celles d'entre nous qui veulent être mères et qui ont difficilement accès à des soins prénataux, périnataux, au programme de procréation assistée ou à l'adoption. Au-delà de l'inaccessibilité des lieux ou des programmes, celles-ci se heurtent aux préjugés qui veulent qu'une mère en situation de handicap mette la vie ou le développement de son enfant en danger. Il est incompréhensible qu'une mère en situation de handicap ait moins de services qu'une mère toxicomane. Il s'agit de choix sociaux et gouvernementaux reposants sur des préjugés, mais qui passent trop souvent comme des vérités absolues.

2.1 Recommandations

Que le réseau cesse immédiatement les compressions dans les services de soutien à domicile et qu'il investisse les sommes nécessaires à leur attribution.

Que les conjoints ou conjointes ne soient pas considérés comme les fournisseurs de services de santé.

Que les préposés et préposées aient une meilleure formation et que des modes de recrutement sécuritaire et des mesures assurant la rétention du personnel soient mis en place.

Qu'un revenu équivalent au salaire minimum à huit heures par jour soit versé aux proches aidants qui désirent s'occuper d'un membre de leur famille.

Qu'un guide soit conçu sur l'accessibilité des soins pour la prévention des cancers féminins, des soins gynécologiques et obstétriques pour les femmes en situation de handicap pour former et sensibiliser les intervenants et intervenantes de la santé.

Que les équipements des cliniques et des départements de maternité soient adaptés aux besoins des mères en situation de handicap.

Qu'un programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques soit développé en partenariat avec les organismes intéressés, dont AFHM, pour former le personnel médical à l'accueil des femmes (incluant les mères) présentant différents handicaps.

Que les règles des programmes de procréation assistée et d'adoption soient assouplies pour éliminer les sources de discrimination directes et indirectes afin que les femmes en situation de handicap puissent y accéder.

Que le programme de dépistage du cancer du sein poursuive ses travaux visant l'accessibilité des équipements, et que des travaux soient entrepris pour que les services de santé gynécologique soient accessibles aux femmes présentant différents handicaps.

Que prenne fin l'exclusion du paiement de certains médicaments à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

3. La violence bien présente dans la vie des femmes en situation de handicap

Pour nous l'accès à l'égalité commence par l'arrêt des gestes de violence envers nous. Ces violences sont verbales, psychologiques, physiques, économiques et sexuelles. Nous sommes également victimes d'intimidation, de négligence et de maltraitance. Des études nous démontrent un taux de victimisation globale de 40 % au cours de nos vies (site de RAFH/DAWN). Nous sommes deux à trois fois plus susceptibles de subir les formes les plus graves de violence conjugale, telles que la violence sexuelle et le fait d'être battues ou frappées, ou encore, d'être menacées à l'aide d'une arme (Statistique Canada, 2009). Les agressions à caractère sexuelles sont le reflet direct des rapports sociaux inégalitaires entre hommes et femmes. Les violences sont souvent commises par des intervenants ou des proches aidants, incluant la famille et le conjoint. Les femmes en situation de handicap subissent des violences plus graves et en plus grand nombre que les hommes en situation de handicap.

Nos besoins en matière de services à domicile et de transport adapté nous rendent vulnérables aux actes de violence, les agresseurs recherchant la vulnérabilité chez leurs victimes. Le manque de formation et d'encadrement des préposés, préposées et chauffeurs de taxi peut en partie expliquer ce fait. Un salaire bas, des heures de travail en hausse, des mécanismes de vérification inexistantes sont des conditions parfaites pour des abus à répétition.

Dans le cas où un proche aidant est l'agresseur, nous pouvons croire que la pression mise sur celui-ci précipite certaines de ces agressions et la négligence. Aussi, nous croyons que les compressions actuelles dans les services de soutien à domicile

augmenteront la pression sur les proches aidants qui sont souvent elles aussi des femmes.

De plus, le recours au secteur privé dans les services de transport adapté rend les femmes en situation de handicap vulnérables. Elles ont besoin d'aide pour leurs déplacements, pour entrer dans le véhicule et mettre leur ceinture de sécurité. Des gestes qui peuvent inciter les attouchements non désirés. Les chauffeurs de taxi étant des travailleurs autonomes, il est plus difficile de contrôler la qualité du service. Des femmes nous rapportent des paroles et des gestes de nature sexuelle commis par des chauffeurs travaillant pour des compagnies privées.

Peu de femmes en situation de handicap dénoncent les agressions physiques, verbales et sexuelles dont elles sont victimes en raison de leur dépendance envers leur agresseur, la peur des représailles de celui-ci, leur isolement, le conditionnement à être obéissante, les préjugés et les stéréotypes de la société, la victimisation secondaire, la complexité du système juridique ou de plaintes à l'interne, l'invisibilité des marques et les faibles probabilités qu'il y ait sentence (Boisvert, 2015).

Nous ne pouvons terminer cette section sans parler de la violence systémique que nous vivons parce que la société refuse de rendre les environnements et services accessibles, parce qu'elle ne reconnaît pas notre droit d'être mère ou qu'elle ne nous donne pas accès à un revenu décent.

Ces violences quotidiennes ont un impact marqué sur notre santé physique et mentale. Elles nuisent à notre accession à l'égalité et à notre autonomisation.

3.1 Recommandations

Qu'un service de transport d'urgence soit mis en place à même les services du transport adapté et qu'il soit disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine pour que les femmes en situation de handicap puissent fuir un environnement où elles vivent de la violence et être reconduites dans une maison d'hébergement ou tout autre endroit pour leur sécurité.

Que les adresses où sont reconduites les femmes en situation de handicap, victimes de violence, ne soient pas divulguées de quelque façon que ce soit par les services de transport adapté.

Que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale soit financé pour poursuivre ses travaux pour rendre les maisons d'hébergement et leurs services accessibles aux femmes en situation de handicap.

Que des initiatives visant à documenter la violence chez les femmes en situation de handicap soient financées.

Que des mesures soient mises en place pour mieux former et encadrer les travailleurs et travailleuses qui offrent des services de soutien à domicile et de transport adapté.

Que les filles et les femmes en situation de handicap aient accès à des programmes d'éducation à la sexualité et des cours d'autodéfense adaptés ainsi qu'à des mesures d'autonomisation.

Qu'un revenu décent soit garanti à toutes les femmes en situation de handicap, afin de minimiser les rapports inégaux avec leurs conjoints et leurs familles.

Que des logements accessibles et à coûts abordables soient construits en nombre suffisant pour minimiser les conditions de dépendance.

4. L'égalité pour les femmes en situation de handicap avec les hommes ne se fera pas sans un revenu décent

Il est pertinent et réjouissant que des femmes parlent de l'accès à des métiers non traditionnels. Dans cette lutte pour l'égalité, nous espérons également l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

Toutefois, pour les femmes en situation de handicap, l'obtention de l'égalité avec les hommes commence dès l'école par l'accès à des services de soutien scolaire, et ce, à tous les niveaux d'enseignement, elle se poursuit au travail par des mesures d'intégration en emploi ainsi que par l'accès à un revenu décent pour celles qui n'occupent pas d'emploi.

Les femmes en situation de handicap peinent souvent à obtenir un emploi en raison de la gravité de leur handicap, des préjugés encore trop présents ou des critères de performance trop élevés.

Elles sont l'un des groupes les plus pauvres au Québec. En 2011, notre organisme a réalisé une enquête afin d'identifier les besoins et les préoccupations de ces femmes. Parmi les 315 questionnaires reçus et validés, 42% des répondantes déclaraient un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ (AFHM, 2012). Selon l'étude *Des nouvelles d'elles : Les femmes handicapées du Québec*, environ 17 % des femmes en situation de handicap recevaient un revenu provenant des programmes de Solidarité sociale et de l'Aide sociale (Rousseau et coll., 2012).

Selon nous, ces programmes tels qu'ils sont présentement ne permettent pas aux femmes d'espérer sortir de la pauvreté, car les mesures d'employabilité disponibles n'offrent pas un réel tremplin vers l'emploi. De plus, la précarité des emplois et la peur de ne plus pouvoir revenir en arrière et recevoir à nouveau des prestations d'aide sociale font que plusieurs femmes en situation de handicap n'osent accepter un emploi de crainte de déstabiliser leur situation économique, et ce, même si celle-ci est précaire.

En ce qui concerne les études supérieures, les femmes en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses à y accéder. Elles sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à être inscrites dans les établissements d'éducation postsecondaire. Selon l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH), elles étaient 6 206¹ à être inscrites dans les universités québécoises comparativement à 4 147 hommes en 2014-2015 (AQICESH, 2015). Malheureusement, elles obtiennent un diplôme dans une proportion moins grande que les hommes en situation de handicap (Rousseau et coll., 2012).

L'accès à des études supérieures est habituellement le gage d'une meilleure intégration en emploi (EPLA, 2001) et d'un revenu plus élevé. Ceci est malheureusement faux pour bon nombre de diplômés en situation de handicap, et les diplômées sont encore plus nombreuses à être sans emploi et à vivre en situation de pauvreté. Veuillez noter cependant que cette affirmation est basée sur nos observations ainsi que celles de nos partenaires, puisque les statistiques que nous avons trouvées ne sont pas ventilées selon le sexe et ne nous permettent pas d'appuyer cette affirmation.

Globalement, nous pouvons dire que l'ensemble des femmes en situation de handicap ont moins accès au marché du travail et que leur maintien en emploi est plus difficile. Elles vivent plus en situation de pauvreté comparativement aux hommes en situation de handicap et aux autres femmes et, par conséquent, aux hommes n'ayant pas de handicap. Nous nous retrouvons donc en bas de l'échelle sociale.

4.1 Recommandations

Que des projets comme *Les études postsecondaires, c'est aussi pour toi!* de l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) soient financés adéquatement et de façon récurrente.

Que des services éducatifs de qualité soient offerts, qu'ils répondent aux besoins réels et qu'ils soient financés adéquatement au niveau d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire ainsi qu'en formation continue.

Que le programme Contrat d'intégration au travail (CIT) réponde aux besoins réels, qu'il soit financé adéquatement et que des incitatifs soient mis en place afin que les employeurs des secteurs public et privé l'utilisent efficacement.

Que le CIT favorise l'accès à l'emploi et permette de sensibiliser les employeurs des secteurs publics et parapublics ainsi que les syndicats afin d'assouplir les processus, les

¹ Rappelons que ces chiffres ne comptabilisent que les étudiantes et étudiants s'étant identifiés auprès de chaque service universitaire d'accueil et de soutien.

critères d'embauche et les tâches afin que les femmes en situation de handicap puissent accéder à des postes rémunérateurs, à des conditions de travail décentes et à des perspectives d'avancement (par exemple que certaines tâches énumérées dans la description d'un poste puissent être attribuées à d'autres employés et employées si la femme qui postule ne peut effectuer certaines de ces tâches en raison de son handicap).

Que le programme de Solidarité sociale devienne plus équitable en redéfinissant ses critères d'admissibilité afin que les femmes ayant une déficience organique et celles ayant un problème de santé mentale puissent y avoir accès.

Que le programme de la Solidarité sociale soit bonifié et éventuellement transformé en revenu minimum garanti et géré par un autre ministère tel que celui de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

Que des passerelles plus souples soient mises en place entre les programmes de l'Aide sociale, de la Solidarité sociale et l'emploi.

Que l'admissibilité d'une femme en situation de handicap au programme de Solidarité sociale et aux mesures qui y sont rattachées ne dépende plus des revenus de son conjoint ou de sa conjointe.

En somme, nous demandons que le revenu minimum garanti soit instauré afin de sortir les femmes en situation de handicap de programmes de sécurité du revenu insécurisant et déstabilisant.

5. La conciliation travail-famille ou travail-handicap pour toutes les femmes en situation de handicap

Depuis quelques années, nous parlons de la conciliation travail-famille dans des termes qui semblent uniquement concerner les mères, quelques fois nous osons englober les pères. Bien que nous soyons parties prenantes de mesures mises de l'avant pour favoriser la conciliation travail-famille chez les parents de jeunes enfants, nous voulons élargir la réflexion à d'autres groupes de travailleurs et travailleuses, dont celui des femmes en situation de handicap et celui des proches aidants. Dans une société vieillissante et où l'inclusion des femmes en situation de handicap doit être la norme, les employeurs doivent être incités à redéfinir les tâches, à assouplir les horaires et favoriser le télétravail, etc. Ainsi un plus grand nombre de femmes en situation de handicap pourront intégrer un emploi.

Plus spécifiquement, il faut adapter les services de soutien à domicile et de transport adapté à leurs besoins de travailleuses. Des heures de services à domicile inadéquates peuvent empêcher de se rendre à l'heure au travail. Ces deux services doivent

également s'adapter aux nouvelles réalités familiales de plusieurs d'entre nous. En effet, une mère en situation de handicap ne peut pas aller mener son enfant à la garderie et obtenir un autre transport 15 minutes plus tard pour aller au travail. Le système ne le permet pas.

Les bénéfices d'une restructuration des services offerts se répercuteront sur toute la société, puisque nous assumerons pleinement nos rôles de travailleuses, de mères, des conjointes, de consommatrices.

5.1 Recommandations

Que les services de transport adapté répondent aux besoins des mères vivant avec un handicap qui doivent amener un ou des enfants à la garderie et qu'ils leur permettent de voyager avec des enfants de plus de 14 ans sans que ceux-ci soient considérés comme des accompagnateurs.

Que les services de soutien à domicile soient offerts à des heures permettant aux femmes en situation de handicap d'occuper un emploi et de participer socialement.

Que les initiatives qui redéfinissent le monde du travail quant aux modes de recrutement, aux tâches et aux horaires pour favoriser l'inclusion de toutes les travailleuses et les travailleurs (aînés, parents, proches aidants, femmes en situation de handicap) soient favorisées.

6. La sous-représentation des femmes en situation de handicap dans les lieux de pouvoir

On ne le dira jamais trop, l'accès aux sphères d'influence est très difficile pour les femmes en situation de handicap. Souvent, elles n'ont même pas accès aux bureaux de scrutin et aux bulletins de vote. De plus, les salles et les documents des rencontres du conseil sont souvent inaccessibles.

Les femmes en situation de handicap ne sont pas encouragées à être présentes dans les sphères du pouvoir et pour cette raison les décisions qui sont prises ne tiennent pas compte de leurs réalités.

6.1 Recommandations

Que les bureaux de scrutin soient accessibles le jour du vote et non seulement les jours de votes par anticipation.

Que toutes les étapes du processus électoral soient universellement accessibles (aménagement de l'environnement, gabaris, formation du personnel).

Que le vote électronique soit développé.

Que les municipalités soient incitées à tenir les réunions de leur conseil dans des lieux accessibles et à rendre disponibles les documents publics nécessaires à leur conseil sur des sites Web universellement accessibles.

Que les modèles de femmes en situation de handicap qui s'engagent socialement, politiquement et professionnellement soient rendus visibles.

Que des programmes de formation concernant l'engagement politique soient développés et qu'ils soient dispensés aux filles et aux jeunes femmes en situation de handicap.

Que les groupes de femmes en situation de handicap soient consultés dans l'élaboration de programmes, de mesures et de politiques touchant ces femmes.

Conclusion

Les femmes en situation de handicap aspirent elle aussi à l'égalité entre les femmes et les hommes. Par contre, bien du chemin reste à parcourir pour que nous atteignons véritablement cet objectif. Cette marche vers l'égalité ne peut se faire sans l'implantation de mesures de soutien pour nous assurer une pleine participation sociale. Pour ce faire, il faut :

- Assurer l'offre de services de santé de qualité et qui répondent aux besoins réels de chacune;
Assouplir les règles des services à domicile et du transport adapté pour qu'il favorise une plus grande participation sociale;
- Présenter des images positives de ces femmes pour elles-mêmes et la population en générale;
- Arrêter les situations de violence dont plusieurs d'entre elles sont victimes;
- Mettre en place des services éducatifs, des mesures d'intégration en emploi et un revenu qui répondent aux besoins réels;
- Favoriser notre présence dans les lieux de pouvoir et de décisions;
- Poursuivre la sensibilisation qui est la clef qui ouvre la porte à une pleine participation sociale et à une véritable citoyenneté.

Bibliographie

Action des femmes handicapées (Montréal). *La situation, les préoccupations et les besoins des femmes handicapées au Québec : constats, obstacles et défis*. Montréal : Action des femmes handicapées (Montréal). 2012. [non publié].

Boisvert, Isabelle pour Action des femmes handicapées (Montréal). « Les réalités des femmes vivant différents types de handicaps ». Dans Fédération des femmes du Québec (FFQ). *Vers un plan d'action ambitieux pour lutter contre les agressions sexuelles*. Montréal : Fédération des femmes du Québec (FFQ). Disponible en version Word et PDF au <http://www.ffq.qc.ca/2015/03/memoire-vers-un-plan-daction-ambitieux-pour-lutter/>.

Gagné, Ysabelle et Tremblay, Daniel. *Statistiques concernant les étudiants en situation de handicap dans les universités québécoises : 2014-2015*. Montréal : Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH), 2015. Page consultée le 9 janvier 2016 au http://aqicesh.ca/docs/STATS_AQICESH_2014-15.pdf.

Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ). *Crimes cachés : Mieux comprendre la violence et la négligence à l'égard des personnes en situation de handicap*. Montréal : RAPLIQ, 2011. Disponible en version PDF et Word au <http://www.rapliq.org/publications/>.

Réseau d'action des femmes handicapés du Canada (RAFH)/Disabled Women's Network Canada (DAWN). « Fiche d'information sur les femmes en situation de handicap et la violence ». Site consulté le 13 janvier 2016 au <http://www.dawncanada.net/enjeux/enjeux/nous-pouvons-denoncer-les-abus-et-nous-allons-les-denoncer/fiche-dinformation-sur-les-femmes-en-situation-de-handicap-et-violence/>.

Rousseau, Mike et coll. *Des nouvelles d'elles : Les femmes handicapées du Québec*. Québec : Conseil du statut de la femme, 2012.